

**Compte rendu de la réunion du Pôle « Mouvements sociaux et organisations
ouvrières »
3 mars 2013, FMSH, Paris.**

Participants :

(Excusé : Pierre BOICHU (AD 93))

- Marion VEYSSIERE (AN, archives de la répression communistes)
- Roger MARTELLI, (Liste électorales)
- Marina MARCHAL, (la cité des mémoires étudiantes)
- Romain DUCOULOUMBIER (ANR Paprik@2f)
- Guillaume TOUATI (Fondation Jean Jaurès)
- Frederick GÉNÉVÉE et Isabelle LASSIGNARDIE (archives du PCF)
- Aurélie MAZET (Institut CGT d'histoire sociale)
- Frederick GÉNÉVÉE et Isabelle LASSIGNARDIE (archives du PCF)
- Laurence THIBAUT (Association Expositions de Résistance Intérieure)
- Maxime GREMBER, (Ciné archives bases de données média)
- Rossana VACCARO, (responsable de la bibliothèque Jean Maitron du CHS XXe s.)
- Alain BERTHO, coresponsable du pôle et coordinateur du projet mémoires visuelles, MSH Paris Nord.
- Serge WOLIKOW : coresponsable du pôle, MSH Dijon
- Julie Demange, coordination consortium

Présentation de la TGIR et du consortium ArcMC

Point rapide sur la Très Grande Infrastructure de Recherche Huma-Num (TGIR Huma-Num) : (cf. se rapporter au site <http://www.huma-num.fr/>)

Serge Wolikow rappelle ensuite l'organisation et la vocation du consortium « Archives des mondes contemporains » (ArcMC)

Adresse du carnet hypothèses : <http://arcmc.hypotheses.org/>

le Consortium ArcMC a pour objet de soutenir et développer une démarche collaborative et collective qui permette de répondre aux problèmes qui découlent de la nature même des archives de la période contemporaine et des problèmes posés par leur numérisation (XIXe-XXe siècle).

Consortium pluridisciplinaire, il est organisé autour de six pôles thématiques :

- Archives de la recherche et des chercheurs
- Circulations, migrations
- Mondes ruraux
- Monde de l'entreprise, de l'industrie et du travail industriel
- Mouvements sociaux et organisations ouvrières
- Pensée critique

Le Consortium dispose d'un budget limité. Il a pour fonction de soutenir et contribuer à des activités qu'à lui seul il ne peut pas réaliser mais qu'il peut faciliter.

Il est avant tout un espace de rencontre et de travail collaboratif, entre chercheurs, producteurs d'archives et documentation numérique. Il est aussi un relais/interface entre les instances de la TGIR et les actions menés sur le terrain autour des archives numérique de la période contemporaine.

Il s'agit de réfléchir de manière collective sur la mise en ligne et l'archivage de données nativement numériques et/ou numérisées.

- Réflexion sur les formats de consultation et de conservation
- Réflexion sur les normes de description
- Réflexion sur l'hébergement des données numériques archivées et la veille technique qu'elles supposent
- Réflexion sur le partage et l'interopérabilité de ces données.

Le consortium est en train de développer un site qui permettra à la fois de regrouper la documentation et les outils issus des différents groupes de réflexion et de donner accès aux IR et des documents numériques traités par les différents associée/membre du consortium.

Enfin, le consortium n'a pas l'ambition ni le projet de lancer une démarche similaire aux archives publiques de collecte.

Présentation du pôle « mouvement sociaux et organisations ouvrières »

Il est organisé autour de plusieurs thématiques qui ne sont ni fermées ni définitives. En fonction de l'enrichissement de ce pôle, il est tout à fait envisageable de créer de nouvelles entrées thématiques selon les spécificités des associés.

L'un des caractéristiques de ce pôle est qu'il rassemble en grande majorité des archives privées. Certaines ont été traitées par des archives publiques, mais elles n'en restent pas moins privées. De cette particularité découlent un certain nombre de questions juridiques.

Diversité des supports (du papier aux formes audiovisuelles le plus anciennes à des archives nativement numériques)

Pour le moment, il est proposé d'organiser le pôle de la façon suivante :

- **Première entrée thématique : Les organisations**
 - o partis politiques (forces inégales en tant que travail effectués)

Si pour le moment, la majorité des données concerne essentiellement le spectre gauche de la vie politique française, il n'est pas du tout exclu d'accueillir des partis et mouvements politiques des droites.

Les archives du communisme constituent un ensemble conséquent rassemblant à la fois le projet de l'ANR paprika, le corpus de presse communiste, ciné-archives, la BMP, les données quantitatives collectées et traités par Roger Martelli)

Un deuxième grand ensemble est celui des archives du mouvement socialiste de la fondation Jean Jaurès.

- Archives syndicales

Hétérogénéité des formes et des contenus. Certaines sont constituées depuis de nombreuses années, Elles peuvent être possédées et gérés par les organisations syndicales ou bien être déposées dans des archives publiques.

On retrouve ici pour le moment : Les archives de la CGT.

- **Seconde entrée thématique : les mouvements sociaux**

Mouvement sociaux est ici entendu au sens large du terme comprenant aussi bien des mouvements sociaux que politiques ou citoyens...

- Archives des mouvements sociaux du contemporain saisis par le WEB : le projet de « mémoires visuelles »
- Mouvements étudiants. A partir de la cité des mémoires étudiantes.
- Mouvements de la Résistance de la Seconde guerre mondiale. A partir des ressources de l'AERI

Points abordés plus spécifiquement

- **A quoi va ressembler le site du consortium ?**

Le site se propose de mettre en ligne des liens vers des fonds ou plus précisément vers des interfaces un peu plus documentés des fonds. La priorité est mise sur la publication d'inventaires, mais aussi renvoi à des documents en ligne.

Pour penser la navigation sur le site : on a besoin de savoir les solutions des uns ou des autres pour :

- Y donner accès
 - Tenter d'un peu harmoniser, normaliser les accès
 - Et avoir des interfaces d'accès qui soient plus inter- opératoire, plus ouvertes
- Si le moteur de recherche n'est pas le même sur chaque fonds, ce qui est vraisemblablement le cas pour l'instant, cela va un peu décourager les recherches.

La nécessité technique pour l'accès en ligne va nous pousser à des solutions communes. Surtout si on veut que ça puisse être accessible de n'importe où mais

aussi être accessible dans des centres documentaires de MSH qui ont des conditions d'accessibilité normalisées.

Les solutions partent donc des corpus tels qu'ils sont. Ce qui est intéressant c'est de savoir quelles réponses ont été données en amont par les producteurs de corpus/fonds concernés.

Alain Bertho précise qu'il y a plusieurs façons d'archiver numériquement mais il y a une seule façon d'archiver numériquement au-delà de deux ou trois ans : c'est d'être dans une grosse infrastructure qui assure une maintenance permanente et une veille technique mais aussi sur les logiciels. La solution locale ne peut être que temporaire mais temporaire ce n'est pas 10ans c'est même pas un an. Avec l'archivage numérique, l'archivage pérenne c'est 4 ou 5 ans reconductibles avec des baux.

- **Partage de compétences : Encodage.**

Marion Veyssière présente les pratiques en matière d'archivage électronique des AN en précisant que c'est encore en chantier.

- Rédaction des IR en XML /EAD, avec norme ISAD /G
- A mis au point un SIA (système informatique d'archivistique) qui permet de produire directement des IR en XML en EAD
- Pour indexation : mise en place de référentiel mais encore en phase de test.

Salle de consultation des IR avec différentes possibilités de recherche (multicritères, noms de producteur, dates.)

Evoque le logiciel SOSIE

Permet de rédiger des IR sous traitement de texte (saisir avec des styles spécifiques) moulinette qui permet de générer des fichiers XML/EAD.

Mise à disposition gratuite, en prenant contact avec Frédéric POULINNY, responsable du service informatique (envoi feuille de style, manuel et petite moulinette)

- **La question des brochures**

- o Numérisation des brochures

Rossana Vaccaro propose de faire un état des lieux des brochures entre les différentes institutions présentes pour éviter les doublons dans la numérisation (entre BMP, CHS, Jean Jaurès, ...)

- o Réfléchir sur une norme de description commune.

Isabelle Lassignardie et Rossana Vaccaro évoque la perspective Condorcet qui pose des questions au sujet de la conservation physique des documents et mais aussi de l'archivage numérique des données. (Format de description requis : Unimarc/rameau, c'est-à-dire qu'une brochure est décrite comme une monographique selon des normes documentaires.

Echange autour des différentes façons de décrire des brochures : CHS : Description documentaire (7000 brochures), MSH Dijon : Description archivistique adaptée. (3000 brochures), AN : Description archivistique reprenant des normes de description documentaire.

- Questions juridiques

Mettre en ligne les brochures c'est important, car objets fragiles, mais cela pose des questions juridiques pas évidente à régler.

- **Numérisation et mise en ligne/ aspects juridique**

Romain Ducoulombier demande quel est le but de la numérisation ? Est-ce que le but final est la mise en ligne de documents contextualisés pour une lecture page à page ou pour un téléchargement PDF massif ? Il évoque les problème de paprik@2F se trouvant face à la concurrence des russes qui mettent en ligne des documents de la base incomka alors que légalement ils n'y sont pas autorisés. Il cite aussi l'exemple de l'IHS d'Amsterdam qui va publier intégralement le fonds Jules Guesde, dans la tradition anglo-saxonne de la mise en ligne de masse de PDF.

Avec les brochures que faire ?

Respecter le cadre juridique des 70 ans ? Faire « jurisprudence » ?

Le consortium peut-il être force de proposition en la matière du fait qu'il rassemble un grand nombre d'institutions produisant des données numériques sur les brochures ? Faire un lien avec le CODHOS. Travailler à un argumentaire commun, sur la publication des brochures ?

- **Les archives audiovisuelles**

- Cadre juridique

Maxime Grember rappelle la législation au niveau des droits pour les archives filmés. Le droit de la propriété intellectuelle court sur 70 ans pour 5 ayants droits.

Droit des producteurs court sur 50 ans (Pour ciné archives sont surtout concernés le PC, CGR, des sociétés de production proche du PC)

Enfin il y a des droits voisins sur les artistes interprètes.

Le Fonds Ciné archives est fonds militants est donc quasi pas de contrat d'auteurs signé même pour les grands noms du cinéma (Jean Renoir, ...) cela s'est le plus souvent fait rétrospectivement

Pour les dépôts récents, des conventions de dépôt avec cession de droits sont conclus où il est bien mentionnés que ciné-archives peut mettre en ligne les données.

La politique de ciné-archives est à ce jour : Une mise en ligne avec possibilité de retrait s'il y a manifestation de l'un ou l'autre des ayants droits.

- Normes de descriptions

Ciné-archives s'appuie sur le travail du CNC sur les normes de description cinématographiques et audiovisuelles réalisé dans le cadre de la FIAC. Une norme a été créée qui développe un cadre de description en 12 ou 13 points normalisés.

Il s'agit à la base d'une norme de description pour les films d'auteurs, mais Ciné archives l'a utilisé pour la description de sa base de données la plus récente

Décisions prises à l'issue de la réunion.

A l'issue de la réunion plusieurs décisions ont été prises :

Vie du pôle

- Faire un recensement de l'état des fonds et données numériques qui pourrait être mis en ligne/ rendus visibles soit sous forme d'inventaires (de différents types) et/ou de documents numériques (avec comme horizon de mise en ligne la rentrée 2014 de la mise en ligne du site). Pour cela il sera proposé de remplir une fiche de signalement élaboré par les responsables du pôle et la coordination du consortium.

RQ : Si on peut faire plus en interopérabilité on le fera, en adoptant les formes pour chaque institution selon son propre fonctionnement.

- Faire une liste commune/ mailings listes pour échanger sur les problèmes techniques et mettre à disposition différents documents d'aide pratique et technique. Envisager peut être un espace de travail commun ?
- Monter un groupe de travail sur les brochures afin de réaliser un état des lieux, réfléchir à une norme de description commune et souple et proposer un argumentaire collectif au sujet des droits et mise en ligne des brochures.

Apport et soutien offert par le consortium

- Participation au groupe de travail sur les archives audiovisuelles commun à l'ensemble des pôles du consortium (personnes intéressées : Guillaume Touati, Maxime Grember)
- Soutien technique : (comme pour la CGT, les différentes bases de données de l'AERI pour unifier) qui passe par l'évaluation technique avec l'équipe de la TGIR Huma-Num.
- Le consortium disposant d'un petit budget, il ne peut pas garantir un grand soutien financier. Néanmoins si des demandes précises lui sont formulées, il peut contribuer dans le cadre de cofinancement à financer certaines missions (vacations/stages pour des points précis
- Pour la numérisation : Le consortium regroupe un certain nombre des plateformes qui peuvent faire de la numérisation. Il faut néanmoins que les projets de numérisation soient inscrits dans le cadre de et ou de prestations et ce marché est compliqué. Aider aux montages des projets de numérisation fait partie de ce qui ressort de la responsabilité du consortium.